

Mairie de Toulouse.

Nous, Maire de la Ville de Toulouse,
Vu l'art 6 du Règlement de l'École des
Beaux-arts et des Sciences industrielles.

Arrêtons :

M. Cartailhac est nommé membre du
Conseil de perfectionnement et de surveillance de
l'École des Beaux-arts et des Sciences industrielles
de Toulouse, en remplacement de M. Crieg.

A Toulouse, au Capitole, le 13 Janvier 1886.

Le Maire,
Signé: J. Mabillean adjt
Pour Copie Conforme
Le Maire,



J. Mabillean
no joint

